



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Charbonnages de France

Question écrite n° 72945

Texte de la question

M. Gérard Saumade attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation professionnelle des anciens mineurs intégrés à EDF-GDF sur la base de la convention passée avec Charbonnages de France en 1984. Les perspectives de carrières avantageuses qui étaient offertes et les disparitions d'emplois attendues dans les bassins miniers ont conduit plus de 3 000 mineurs à opter pour cette reconversion. Plus de quinze ans après, l'insuffisance des niveaux de recrutements se traduit par des écarts de rémunérations et de déroulement de carrière significatifs. Par ailleurs, les deux régimes particuliers de retraite des agents EDF-GDF et des mines ont été conçus pour des carrières complètes ; leur complémentarité pose des problèmes qui n'ont pas été prévus par la convention. Des mesures de réajustement permettant de corriger les écarts de traitement préjudiciables pour les salariés ayant accompli une carrière au sein des deux entreprises sont souhaitables. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui seront mises en oeuvre pour répondre à l'attente des personnels concernés.

Texte de la réponse

La situation des anciens mineurs de Charbonnages de France intégrés à EDF-GDF conformément à la convention signée le 2 mars 1984 a fait l'objet de diverses analyses menées sur la base d'éléments recueillis auprès des organisations syndicales des industries électrique et gazière et auprès de la direction du personnel et des relations sociales d'EDF-GDF. Il ressort de cette étude que, à compter de leur embauche au sein d'EDF-GDF, ces anciens mineurs ont bénéficié d'un déroulement de carrière équivalent à celui des autres agents statutaires des deux établissements publics. Toutefois, compte tenu du fait que ces agents ont toujours le sentiment d'avoir subi un préjudice du fait de la non-prise en compte de leur expérience professionnelle lors de leur embauche, le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a demandé au président d'EDF de recevoir les organisations syndicales concernées pour aborder à nouveau cette question avec elles.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Saumade](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72945

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 838

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2407